

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES  
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

**N° 2024\_012**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En Exercice 9</b>	<b>Présents 8</b>	<b>Votants 9</b>
<b>Date de Convocation</b>	9 avril 2024		
<b>Séance du</b>	15 avril 2024		
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président.			
<b>Etaient présents :</b> J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – P. BINDEL – V. GUILLEMIN – D. JUANOLA – A. LOPEZ – E. MARTIN.			
<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> F. VERGEOT à C. QUEYRAT.			
<b>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration :</b> Néant.			
<b>Secrétaire de Séance :</b> Armande BERNARD.			

**OBJET : Adoption du budget primitif 2024  
Budget annexe – Service d'Aide à Domicile**

Monsieur le Président rappelle que pour notre activité d'Aide à Domicile relevant du régime de l'Autorisation, nous devons établir, pour cette activité-là, un budget en nomenclature M22. Monsieur le Président présente ensuite le projet de budget primitif 2024 du service d'Aide à Domicile, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes de fonctionnement :

<b>CHAPITRES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>
<b>011 – Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>8 000 €</b>
<b>012 – Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>299 000 €</b>
<b>016 – Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>18 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>325 000 €</b>
<b>017 – Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>305 138 €</b>
<b>018 – Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>19 862 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>325 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 du budget annexe du service d'Aide à Domicile du CCAS de Pollestres ;
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUIVANTS 2024  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 26/04/2024

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

